

Structure : CertiNergy, groupe Effy

Nom, prénom : L'HARIDON Cédric

Coordonnées :

- Mail : c.lharidon@certinergy.com
- Téléphone : 01.71.70.31.41

Présentation de la structure :

CertiNergy, société éco-innovante, est une entreprise indépendante dans le secteur de la promotion de l'efficacité énergétique. Elle a vocation à inciter les acteurs concernés (collectivités, bailleurs, particuliers, professionnels de la rénovation énergétique, industriels) à la réalisation de travaux, en levant tous les freins existants : techniques, humains, et financiers.

Pour ce faire, CertiNergy s'appuie notamment sur le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Par ses actions et notamment la mise en œuvre du Pacte Energie Solidarité qu'elle a conçu, CertiNergy contribue à la structuration du cadre réglementaire et à la professionnalisation de la filière « efficacité énergétique ».

Combles Eco Energie, filiale du groupe Effy, est l'opérateur du programme du Pacte Energie Solidarité.

Contribution publique ? OUI NON

Votre contribution :

Etat des lieux, ξ retours d'expérience

Etat de lieux et retours d'expériences de la rénovation des logements

« Les plateformes de la rénovation passent aussi par le numérique »

Le secteur résidentiel représente un enjeu considérable tant en matière d'économies d'énergie que de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. 30% de l'énergie finale consommée en France en 2013 et 15% de nos émissions nationales de CO2 proviennent de l'habitat.

La loi de transition énergétique adoptée en 2015 fixe des objectifs ambitieux pour améliorer notre efficacité énergétique et réduire notre empreinte carbone :

- Diviser par 2 notre consommation d'énergie à l'horizon 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de -20% en 2030
- Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, avec un objectif de -40% en 2030

Sachant que près de 70% de l'énergie consommée dans le logement concerne le chauffage et que les déperditions thermiques peuvent représenter jusqu'à 50% de l'énergie consommée, la rénovation des logements est une absolue nécessité.

La loi de transition énergétique fixe ainsi l'objectif de 500 000 logements rénovés par an, dont au moins la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes.

Les déperditions thermiques contribuent en outre à la précarité énergétique, en contraignant des ménages aux revenus modestes à surconsommer pour se chauffer convenablement avec une facture énergétique insupportable au regard de leurs revenus, ou à subir le froid avec les problématiques sanitaires et sociales qui en découlent, en se privant du chauffage nécessaire pour un confort de base.

Face à ces enjeux d'économies d'énergie, de rénovation énergétique des logements et de lutte contre la précarité énergétique, CertiNergy, acteur de référence sur le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), a travaillé à l'élaboration d'un programme de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus modestes.

Le Pacte Energie Solidarité est ainsi né en 2013, après 2 ans de travail, programme validé par le Ministère de l'Environnement et éligible aux CEE. Il permet aux ménages aux revenus modestes (les plafonds de ressources sont identiques à ceux de l'ANAH, soit 45% des ménages éligibles), résidant en maison individuelle, de faire isoler leurs combles perdus pour

1€ seulement ou un coût très faible au-delà de 50 m² d'isolation (1 € pour 50 m² et 14 € TTC/m² supplémentaire).

Les principales déperditions thermiques se font en effet par la toiture (25 à 30% selon l'ADEME) et l'isolation des combles permet ainsi d'économiser jusqu'à 25% sur sa facture de chauffage et/ou d'obtenir un gain de confort de 3 à 4°C.

Le Pacte Energie Solidarité a été conçu pour apporter une solution innovante et simple à des ménages qui n'ont pas les moyens de financer leurs travaux d'économies d'énergie, qui peuvent éprouver des difficultés à rechercher des entreprises, et sont souvent perdus devant les nombreuses démarches à effectuer.

Travaux financés par les fournisseurs d'énergie

Le financement de ce programme d'isolation des combles perdus est particulièrement innovant puisqu'il s'appuie sur le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Les fournisseurs d'énergie sont en effet soumis, depuis 2006, à des obligations d'économies d'énergie auprès des consommateurs.

Les travaux d'isolation qui sont réalisés génèrent des CEE qui permettent aux fournisseurs d'énergie de remplir leur obligation d'économies d'énergie qui leur est imposée par l'Etat.

CertiNergy, société éco-innovante, ayant développé une expertise technique et réglementaire du dispositif des CEE, a ainsi conçu un programme simple et lisible à la fois pour les fournisseurs d'énergie (en les aidant à remplir leurs obligations d'économies d'énergie) et pour les particuliers (en leur permettant de faire isoler leurs combles pour un coût très faible).

Un programme qui fonctionne sans argent public

Reposant sur un financement intégral par les fournisseurs d'énergie, le Pacte Energie Solidarité ne pèse pas sur le budget des collectivités, ce qui est sans doute une particularité à signaler dans un contexte de rigueur budgétaire et de dotations en baisse pour les collectivités.

Accessible sur l'ensemble du territoire

Le Pacte Energie Solidarité est accessible sur l'ensemble du territoire métropolitain. Un maillage de partenaires régionaux nous permet de proposer cette offre d'isolation à l'ensemble des ménages éligibles, quelle que soit leur région de résidence.

Une offre intégrée comprenant la réalisation des travaux et l'accompagnement des bénéficiaires

Le Pacte Energie Solidarité propose au particulier souhaitant isoler ses combles une solution simple et rapide. En s'inscrivant au programme, dès que son éligibilité est confirmée, le particulier dispose d'un accompagnement jusqu'à la réalisation des travaux.

Le processus d'intervention est le suivant :

- Inscription au programme du bénéficiaire
- Premier contact téléphonique avec le bénéficiaire
- Envoi d'un devis au bénéficiaire avec liste des documents à transmettre
- Réalisation d'une visite technique avec vérification de l'accès camion et des papiers
- Réalisation des travaux

Le délai moyen entre l'inscription au programme et la réalisation des travaux est de 3 mois.

Combles Eco Energie, entreprise reconnue RGE et filiale du groupe Effy, est l'opérateur technique du programme. Son rôle est de :

- Fédérer les acteurs autour de la démarche
- Gérer la partie administrative et financière (facture) des dossiers
- Gérer les entreprises partenaires

Maître d'œuvre des travaux d'isolation, Combles Eco Energie s'appuie, pour la réalisation des visites techniques et les travaux d'isolation, sur un réseau de poseurs professionnels qualifiés QUALIBAT et labellisés RGE. Ces structures partenaires sont spécialisées dans l'isolation de bâtiments du secteur tertiaire et disposent, de ce fait, d'une logistique et d'une capacité d'intervention importante. Les camions sont calibrés pour assurer un rythme de 3 à 5 chantiers par jour, soit 20 chantiers hebdomadairement.

La prestation comprend :

- L'ensemble des frais de dossier et d'accompagnement
- La visite technique validant le chantier
- La protection du chantier

- La rehausse de la trappe de visite en carton
- L'isolation de la trappe de visite
- L'identification des boîtes de dérivation électriques
- L'écart au feu du conduit de cheminée
- Le soufflage en laine de verre minérale en R7

Les travaux sont réalisés conformément aux DTU. L'accès aux combles peut se faire soit par une trappe à visite, soit par la toiture, sans aucune nuisance.

La durée moyenne d'un chantier est de 2h.

Un contrôle qualité est réalisé par Combles Eco Energie, ainsi qu'un contrôle de satisfaction client.

Le soufflage de laine minérale : une isolation rapide et efficace

La technique du soufflage est un procédé industriel utilisé pour l'isolation des combles perdus des maisons neuves ou à rénover. À l'aide d'une machine à souffler (une cardeuse) la laine minérale est projetée dans les combles sur toute la surface de manière homogène, rapide et efficace.

Ainsi, les flocons d'isolant couvrent l'ensemble des espaces qu'un procédé en rouleaux ne pourrait pas couvrir.

Cette homogénéité de matière supprime ainsi les ponts thermiques et garantit une très bonne qualité de l'isolation.

La laine minérale : une solution écologique, saine et durable

Grâce à sa structure, la laine minérale emprisonne l'air, ainsi elle réduit les échanges thermiques entre les faces froides et chaudes.

En fonction de la conductivité thermique du matériau et de l'épaisseur mise en œuvre, on obtient le coefficient de résistance thermique : R (en $m^2.k/w$).

La laine minérale offre (pour une utilisation comme isolant dans les constructions) un rendement fiable pour une épaisseur entre 22 et 35 cm et le meilleur rapport coût/résistance thermique (€/R) pour une durée de vie d'environ 35 ans.

La laine de verre

À base de silice, la fabrication des flocons de laine de verre utilise à 55% le verre recyclé (Pare-brise, fenêtre, bouteille) et 45% de sable (silicium). L'impact environnemental est limité d'autant plus que le coût de transport est faible grâce au très haut taux de compression du matériau. L'absence de sel de bore, de formaldéhyde, phénol et acrylique, supprime les COV (composé organique volatile).

10 000 logements isolés en 3 ans

Depuis sa mise en place en 2013, le Pacte Energie Solidarité a accompagné 10 000 ménages dans l'isolation de leurs combles perdus :

- 1 000 chantiers en 2013
- 2 600 chantiers en 2014
- 6 300 chantiers en 2015

Prix de l'innovation 2013 au salon des maires

Le Pacte Energie Solidarité a été distingué lors de l'édition 2013 du Salon des Maires et des Collectivités Locales, en recevant du jury une mention spéciale du Prix de l'Innovation.

15 000 inscriptions par an sur internet

Le web constitue aujourd'hui un puissant levier de communication, d'information sur le dispositif et d'inscription directe au programme pour bénéficier de l'offre d'isolation. 15 000 inscriptions sont ainsi générées par an via le site internet du Pacte Energie Solidarité (75% du flux) et le relais sur différents sites partenaires (Calculeo, Quelle Energie).

Un parcours simplifié pour les ménages

1. Suite à son inscription sur le site internet du Pacte Energie Solidarité ou un site partenaire, CertiNergy contacte le ménage par téléphone pour valider avec lui les caractéristiques de son habitation ainsi que le montant de ses revenus.
2. Après vérification des informations, CertiNergy adresse au ménage un dossier intitulé « formulaire de demande de prise en charge de travaux d'efficacité énergétique » dans

lequel ce dernier confirmera les caractéristiques de son habitation ainsi que le montant de ses revenus.

3. Le ménage potentiellement éligible sera invité à renvoyer le dossier accompagné de la copie des pièces justificatives.

Si le bénéficiaire indique avoir d'autres travaux à réaliser dans son logement il est dirigé vers le dispositif Habiter Mieux.

CertiNergy fait en sorte que le bénéficiaire conserve le même interlocuteur tout au long de son projet.

Le taux de «sans suites» diffère selon le canal d'entrée du bénéficiaire. Voici le résumé en fonction des étapes clés du processus :

Etape	Entrée via le site du PES	Entrée via site partenaire
Suite à envoi du devis	40% de perte	75% de perte
Entre devis et travaux	50% de perte	50% de perte

Au final, le taux de passage à l'acte entre la prise de contact et la réalisation des travaux est de l'ordre de 30 % via le site internet du Pacte Energie Solidarité, et de 12 % pour des sites partenaires.

En 2015, le profil type d'une famille bénéficiaire est le suivant : propriétaire de son logement, avec un revenu fiscal moyen de 22 600 € et 2,96 personnes par foyer.

Confort et économies après travaux

Les avantages pour les particuliers d'isoler leur logement sont nombreux et sont autant d'incitations à engager les travaux (d'autant qu'ils sont quasi gratuits ou à un coût très faible pour eux) :

- Réduire leur facture énergétique (jusqu'à 25% de la facture de chauffage)
- Améliorer leur confort (gain de 3°C à 4°C)
- Protéger leur santé

- Valoriser leur bien immobilier

Objectif : 60 000 logements isolés d'ici fin 2017

Avec 10 000 logements isolés depuis 2013, le Pacte Energie Solidarité est reconnu aujourd'hui comme une solution d'amélioration de l'habitat qui a fait la preuve de son efficacité, et en capacité de se déployer massivement.

Fort d'une offre simple, valable sur l'ensemble du territoire, éligible aux locataires comme aux propriétaires, et s'appuyant depuis cette année sur une nouvelle obligation d'économies d'énergie dédiée aux ménages en situation de précarité énergétique, le Pacte Energie Solidarité accompagne la dynamique de rénovation en permettant l'isolation de 10 000 nouvelles maisons en 2016 et en visant un objectif de 60 000 logements rénovés d'ici fin 2017.